

Tout savoir sur le stage pratique

Le stage pratique : 2ème partie du cursus de la formation BAFA

Le stage pratique est la première expérience d'animation en situation réelle.

D'une durée d'au moins 14 jours effectifs, il se déroule obligatoirement en séjours de vacances, en accueil de loisirs ou en accueil de scoutisme ; régulièrement déclarés.

Les 14 jours peuvent être scindés en 2 parties maximum ; dont la période la plus courte ne peut être inférieure à 4 jours.

En accueil de loisirs périscolaire, un maximum de 6 jours est pris en compte.

Une journée effective comprend au minimum 6 heures de temps déclaré et enregistré. Elle peut être scindée en demi-journées, d'au minimum 3 heures consécutives chacune ; sauf en accueil de loisirs périscolaire où elles peuvent être non consécutives mais d'au moins une heure.

Les 14 jours doivent être réalisés dans les 18 mois à compter du premier jour de la session générale.

Une dérogation de 12 mois maximum peut être accordée sur demande motivée du stagiaire, effectuée depuis son espace extranet BAFA (portail région du site bafa-bafd.jeunes.gouv.fr).

La structure qui recrute doit avoir obtenu un numéro d'habilitation pour l'ACM accueillant et déclarer le stagiaire BAFA comme membre de son équipe d'animation.

La possibilité de scinder votre stage pratique en 2 périodes dans 2 ACM différents, vous permet de multiplier vos expériences de terrain.

Trouver son stage pratique

Il est important de commencer à chercher son stage le plus tôt possible, cela permet :

- >> de choisir les structures et mode d'animation qui correspondent le mieux à ses attentes ;
- >> de réduire le temps d'attente entre sa formation générale et le stage pratique.

Durant la session de formation générale un temps spécifique sur la recherche de stage pratique et le recrutement est mis en place.

La session générale est aussi un bon moment pour prospecter. Les formateurs sont souvent des directeurs ou animateurs en exercice. Ils peuvent vous orienter concrètement dans vos recherches.

Le Rocheton recueille les offres de stages pratiques et d'emplois de ses partenaires et vous accompagne le stagiaire dans ses recherches.

La plupart des structures d'accueil de loisirs ou de vacances accueillent des stagiaires pratiques BAFA pour compléter leurs équipes. Il est judicieux de prospecter directement ceux organisés sur votre commune et les communes limitrophes.



Pensez également à consulter les sites dédiés aux métiers de l'animation, tels que :
jobanim.com ; planetanim.fr ; animjobs.com ...

Concrètement, le candidat transmettra un CV et une lettre de motivation, puis recontactera le responsable du recrutement – en général le directeur - de la structure ciblée pour un entretien lors d'un rendez-vous.

Le déroulement du stage pratique

Il est important de s'informer sur les conditions de réalisation du stage pratique et de connaître le nombre d'animateurs pour le nombre d'enfants.

La loi fixe un nombre minimum d'animateurs pour le nombre de mineurs accueillis en fonction de leur âge.

Si le nombre d'animateur présents, stagiaire BAFA inclus, correspond au minimum réglementaire, le stagiaire BAFA aura un rôle d'animateur à part entière dès le début du stage.

Si l'équipe est plus étoffée, le stagiaire aura plus de chance de bénéficier d'un animateur référent.

L'évaluation du stage pratique

Le stage pratique fait partie intégrante du cursus BAFA ; il fera l'objet d'un bilan et d'une appréciation portant sur l'aptitude ou la non-aptitude de l'animateur stagiaire à encadrer des mineurs en accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif, qu'il soit avec ou sans hébergement. Les capacités du stagiaire seront notamment repérées dans les 5 domaines suivants en fonction du lieu du stage.

- **le cadre d'exercice** (les horaires d'intervention, fonctions et rôles dans le centre, cadre réglementaire, connaissance de l'organisation au moins par son projet éducatif, connaissance de l'équipe et de son projet pédagogique, assurer la sécurité et la protection des mineurs...);
- **le public** (ses caractéristiques, ses spécificités, ses besoins, ses capacités à agir, ses attentes, ses projets et ceux de l'accueil...);
- **l'équipe** (le travail en équipe, le respect, le rapport avec l'autorité hiérarchique...)
- **l'activité** (le sens, la technique, les différentes étapes de sensibilisation, le rythme de l'enfant, l'évaluation, le passage des consignes, l'attitude par rapport à l'enfant...);
- **la vie quotidienne** (la prise en charge, le relationnel...).

Le certificat de stage pratique

En fin de chaque période de stage pratique un certificat de stage pratique papier doit être remis au stagiaire. Il portera une appréciation, qui se doit d'être favorable, pour prétendre être validé par le SDJES du département au sein duquel le stage s'est réalisé. Le stagiaire doit avoir sa/ses période(s) de stage pratique validée(s), avant de faire sa session d'approfondissement.